

Conditions générales B2B

Les Conditions générales B2B régissent la relation entre CGA et le Client. En utilisant le site web et/ou en souscrivant à un produit de l'offre de CGA, le Client déclare avoir pris connaissance des Conditions générales B2B et en accepte également l'application.

IDENTITÉ DU PRESTATAIRE DE SERVICES

CGA Colruyt Group Academy, département de la société Colruyt Group S.A., portant le numéro d'entreprise 0400.378.485 et dont le siège social est situé à 1500 Hal, Edingensesteenweg 196.

Service clientèle Le Service clientèle de CGA, qui peut être contacté via le numéro de téléphone +32 (0)2 363 55 31, via l'adresse e-mail info@colruytgroupacademy.be ou par courrier à l'adresse Edingensesteenweg 196, 1500 Hal.

DÉFINITIONS

Client Le Client est une personne morale ou physique agissant dans le cadre de ses activités professionnelles qui souhaite bénéficier des services ou des produits de CGA.

Bénéficiaire Le Bénéficiaire est une personne physique disposant d'un compte Xtra. Seule une personne physique majeure peut être ou devenir Client Xtra.

Participant Le Participant est une personne physique qui peut participer, par l'intermédiaire du Client, à des activités ou événements organisés par CGA.

Site web Le site web www.colruytgroupacademy.be ou tout autre site web lié aux noms de domaine de Colruyt Group Academy.

Conditions générales Les présentes Conditions générales B2B de CGA.

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Objet** : Par les présentes Conditions, CGA vise à fournir au Client toutes les informations essentielles concernant les droits et obligations découlant de l'inscription à ou de l'achat d'un produit de l'offre de CGA.
- Services** : CGA propose une offre étendue de formations se composant d'ateliers, de cours et de conférences, ainsi qu'une offre diversifiée d'événements et d'activités, le tout organisé ou non en collaboration avec des partenaires externes. CGA s'engage à toujours assurer l'organisation des activités proposées et la composition des produits qui font partie de son offre avec le plus grand soin.
- Offre** : Actuellement, l'offre destinée aux entreprises se compose des produits suivants : (1) sessions numériques et webinaires (tels que des LifeTalks), (2) location des salles de CGA, combinée ou non à une activité organisée par CGA, (3) activités de team building (telles que des ateliers). Les caractéristiques de chacun de ces produits sont toujours communiquées de manière transparente et claire au Client avant qu'il ne procède à l'achat. Les modalités pratiques, telles que les heures de début et de fin, le lieu de l'activité, l'accessibilité ou d'éventuelles restrictions, sont clairement décrites par produit dans l'offre et font partie intégrante du contrat entre CGA et le Client. En aucun cas le Client ne pourra transférer à un tiers ses droits et obligations découlant du contrat avec CGA. Les photos qui figurent dans les communications relatives à CGA, notamment sur le site web, dans les brochures, etc., sont présentées à titre purement illustratif et décoratif et peuvent par conséquent contenir des éléments qui ne sont pas compris dans le prix ou qui diffèrent de la description du produit. CGA n'est pas responsable en cas d'erreurs matérielles, typographiques ou d'impression manifestes. Dans ce cas, il s'agit d'une offre non valable, que CGA n'est pas tenue d'exécuter/octroyer.
- Offre (devis)** : Un Client peut demander une offre gratuitement et sans engagement. Ce faisant, le Client prend également connaissance des présentes Conditions générales.
- Sessions numériques et webinaires** : Le Client qui souhaite acheter des billets pour les sessions numériques ou les webinaires peut le faire au moyen du formulaire disponible sur le site web. Le Client peut déterminer lui-même pour quelle(s) session(s) ces billets sont valables. Le Client reçoit la facture par e-mail dans un délai de quatre jours ouvrables, ainsi que le(s) code(s) de réduction, qu'il pourra ensuite communiquer aux Bénéficiaires comme il l'entend. Le Bénéficiaire peut s'inscrire gratuitement en ajoutant le code de réduction lors du paiement de la session choisie. Cependant, le Bénéficiaire devra d'abord se connecter avec son profil Xtra.
- Location de salles** : Les salles des bâtiments de CGA comme les cuisines peuvent être louées à des fins professionnelles (hors fêtes ou réceptions privées). Le Client peut déterminer lui-même s'il souhaite louer une salle pour une partie de la journée ou pour une journée complète. La capacité par salle est limitée et est communiquée par CGA. Le Client paie en fonction du nombre de participants attendus. Si le Client dépasse ce nombre, un supplément correspondant au tarif moyen par participant sera facturé. Si le nombre de participants est finalement inférieur à celui initialement prévu, le Client ne peut en aucun cas prétendre à un remboursement. Le Client ne peut pas faire de publicité pour les activités qu'il souhaite organiser dans les salles des bâtiments de CGA sans l'accord préalable de cette dernière. Le Client n'est pas non plus autorisé à utiliser les salles louées comme espace de vente, c'est-à-dire pour vendre des produits ou des services à des tiers. Si le Client apporte ses propres marchandises, CGA s'attend à ce qu'il les achète dans l'un des magasins appartenant à Colruyt Group (voir un aperçu de ceux-ci sur [Nos marques grand public | Colruyt Group](#)). Dans le cas de la location de salles, un forfait est toujours inclus dans le prix

pour les services de nettoyage. Dans le cas de la location d'une cuisine, un forfait supplémentaire est facturé pour le nettoyage. Si les salles louées sont laissées en mauvais état par le Client, CGA est en droit de facturer un forfait supplémentaire. La location de salles peut toujours être combinée avec l'organisation d'une activité de team building (voir point 6).

- Activités de team building** : Le Client peut faire appel à CGA pour l'organisation d'activités d'équipe ou de conférences. Les conférences peuvent avoir lieu sous la forme d'une session numérique (voir point 4) ou en présentiel (dans les salles de CGA ou à l'extérieur). L'organisation d'activités de team building peut toujours être combinée avec la location de salles.
- Paiement** : Les prix sont toujours exprimés en euros et n'incluent pas la TVA et toute autre contribution légalement obligatoire. CGA se réserve le droit de demander un paiement anticipé si la location de salles ou un team building est programmé plus de six semaines à l'avance. Cet acompte s'élèvera à 50% du prix total. CGA envoie une facture au Client à l'adresse e-mail fournie par ce dernier. Cette facture doit être payée par virement 30 jours après la date d'envoi. Si ce délai n'est pas respecté par le Client, CGA se réserve le droit, de plein droit et sans mise en demeure préalable, de majorer le montant impayé d'un intérêt de retard de 8 pour cent ainsi que, si le montant dû est inférieur à 150 €, d'une indemnité forfaitaire de maximum 20 €, ou, si le montant dû est compris entre 150,01 € et 500 €, d'une indemnité forfaitaire de maximum 30 € et de 5 pour cent du montant dû sur la tranche comprise entre 150,01 € et 500 €, ou, si le montant dû est supérieur à 500 €, d'une indemnité forfaitaire de 65 € et de 5 pour cent du montant dû sur la tranche supérieure à 500,01 €, avec un maximum de 2000 €. CGA se réserve le droit d'envoyer une facture supplémentaire si, lors de sa (/leur) présence dans les bâtiments de CGA, le (/les) Participant(s) du Client consomme(nt) plus que ce qui était initialement prévu sur la facture.
- Déroulement des événements et responsabilité** : Sauf disposition légale contraignante, CGA décline toute responsabilité en cas d'accident ou de préjudice occasionné à un Participant ou Bénéficiaire pendant et à la suite d'une activité ou lors de sa présence dans les salles de CGA. En cas d'utilisation de matériel ou de consommation d'aliments et/ou de boissons, il appartient au Participant ou au Bénéficiaire de s'informer quant à la composition et/ou à la présence d'ingrédients auxquels il pourrait être allergique. Si nécessaire, notamment pour des raisons de santé, il appartient au Participant ou au Bénéficiaire de s'abstenir de consommer ou d'utiliser les produits proposés. Lors d'une activité ou d'un atelier, chaque Participant, accompagnateur, instructeur, bref, toute personne présente doit faire preuve de respect envers les autres personnes présentes. Si l'on constate qu'une personne présente se rend coupable de vol, provoque des dommages intentionnels à d'autres personnes ou à des biens, ou a un comportement inapproprié, CGA se réserve le droit d'exclure ce participant de l'activité, de l'atelier ou des salles. Si nécessaire, la police et/ou tout autre service sera appelé afin de procéder aux constatations nécessaires. Tout dommage causé par un Participant sera remboursé à CGA à la première demande. Lors d'activités ou d'ateliers où des boissons alcoolisées sont servies, dégustées ou consommées, il est de la responsabilité du Participant de veiller à ne pas en consommer de manière excessive. Le Participant juge en son âme et conscience s'il est légalement autorisé, le cas échéant, à conduire un véhicule. Si elle constate qu'un Participant est en état d'ivresse, CGA a le droit d'en informer au besoin les services compétents afin de procéder aux constatations nécessaires. Lors des événements culinaires ou de dégustation à un endroit déterminé par CGA, les Participants ont la possibilité d'emporter les restes éventuels. Toute personne qui emporte des restes le fait à ses risques. CGA ne peut en aucun cas être tenue responsable de la conservation et du transport de ces restes, pas davantage que des dommages susceptibles d'en découler. CGA n'est pas responsable des amendes de stationnement que les Participants ou les Bénéficiaires pourraient recevoir en raison d'un stationnement incorrect autour des locaux CGA. Il n'est en aucun cas possible pour le Client, les Participants ou les Bénéficiaires de récupérer celle-ci auprès de CGA. Le Client a la responsabilité d'informer les Participants et Bénéficiaires de l'existence des présentes Conditions générales. CGA peut à tout moment tenir le Client responsable des dommages résultant des agissements ou de la négligence de l'un des Participants inscrits par ses soins à l'activité ou l'événement.
- Annulation par le Client** : L'annulation de la **location de salles** sera possible. Si l'annulation intervient jusqu'à deux semaines avant la date, le Client sera intégralement remboursé. En cas d'annulation entre 15 jours et 5 jours avant la date, le Client sera remboursé à hauteur de 50 %. En cas d'annulation moins de 5 jours avant la date, le Client n'a droit à aucun remboursement. L'annulation d'**activités de team building** sera possible. Si l'annulation intervient jusqu'à quatre semaines avant la date, le Client sera intégralement remboursé. En cas d'annulation entre 4 semaines et 15 jours avant la date, le Client sera remboursé à hauteur de 50 %. En cas d'annulation moins de 15 jours avant la date, le Client n'a droit à aucun remboursement. Il sera possible de **modifier le nombre des Participants** (c'est-à-dire d'ajuster le nombre de Participants à la baisse). Les mêmes règles que pour la location de salles s'y appliquent.
- Report par le Client** : Le report de la **location de salles** sera possible, moyennant le paiement de frais administratifs. En cas de report entre 2 semaines et 5 jours avant la date de début, les frais administratifs s'élèvent à 50 € (hors TVA). En cas de report moins de 5 jours avant la date, les frais administratifs s'élèvent à 100 € (hors TVA). Le report d'**activités de team building** sera possible, moyennant le paiement de frais administratifs. En cas de report entre 4 semaines et 15 jours avant la date, les frais administratifs s'élèvent à 100 € (hors TVA). En cas de report entre 15 jours et 5 jours avant la date, les frais administratifs s'élèvent à 250 € (hors TVA). En cas de report moins de 5 jours avant la date, les frais administratifs s'élèvent à 500 € (hors TVA), sauf si CGA peut démontrer que les coûts déjà encourus (p.e. pour le catering) dépassent 500 EUR. Le client doit communiquer une nouvelle date dans les 30 jours

ouvrables. Si cela n'est pas fait dans la période prédéterminée, cela sera considéré comme une annulation conformément à l'article 10.

12. Annulation par CGA : CGA se réserve le droit de modifier le planning des événements pour des raisons organisationnelles. CGA se réserve le droit d'annuler des activités planifiées de l'offre, sans être redevable d'une quelconque indemnisation pécuniaire. CGA s'engage à informer immédiatement le Client et/ou les Bénéficiaires de l'annulation dès que la décision d'annulation aura été prise. Dans ce cas, le Client a le droit d'organiser ou de participer à l'activité à un autre moment.
13. Propriété intellectuelle : Tout le contenu du site web (à savoir les textes, les photos, etc.) et le matériel utilisé sont la propriété exclusive des sociétés appartenant à Colruyt Group ou de leurs propriétaires respectifs auprès desquels Colruyt Group a obtenu une licence en vue de la reproduction. Ces droits exclusifs sont protégés, tant par le droit national qu'international. Ce contenu ne peut pas être placé sur un autre site web, ni être publié ailleurs ou modifié sans l'autorisation de CGA.
14. Questions ou plaintes : Pour toute question ou plainte, le Client peut toujours s'adresser au Service clientèle dans un premier temps. CGA s'efforce de régler les litiges à l'amiable dans la mesure du possible.
S'il n'est pas possible de parvenir à une solution à l'amiable, le litige sera porté devant les tribunaux belges compétents et soumis au droit belge.
15. Validité et modification des Conditions générales : Si l'une des dispositions des Conditions générales s'avérait nulle, non valable, non contraignante ou illégale, les autres dispositions continueront à produire leur plein effet. Le vide ainsi laissé dans les Conditions générales par la disposition nulle, non valable, non contraignante ou illégale sera compensé, conformément à la législation en vigueur, par l'application d'une disposition valable se rapprochant le plus possible du but économique original des Conditions générales.

Le fait que CGA omette d'exiger la stricte application d'une ou de plusieurs dispositions des présentes Conditions ne peut pas être considéré comme une renonciation tacite aux droits dont elle jouit et ne l'empêche pas d'exiger ultérieurement le respect strict de ces dispositions.

CGA se réserve le droit de modifier à tout moment les Conditions générales. Les Conditions générales qui étaient d'application au moment de la conclusion du contrat restent toutefois d'application pour les contrats en cours. Toute annonce d'un article, nouvelle ou renouvelée, après une modification des Conditions générales implique une prise de connaissance et une approbation des nouvelles Conditions générales en vigueur à ce moment donné.

16. Protection de la vie privée et des données à caractère personnel : Les services tels que décrits dans les présentes Conditions nécessitent la collecte et le traitement de certaines données à caractère personnel des Participants, des Bénéficiaires et du Client. Par exemple, CGA demandera le nom et le prénom de tous les participants dans le cadre de la sécurité incendie des locaux. La protection des données à caractère personnel est extrêmement importante pour CGA. Elle s'efforce dès lors de les protéger au mieux et de toujours garantir les droits des Participants, des Bénéficiaires et du Client lors de l'utilisation de ces données, conformément aux règles applicables en matière de protection de la vie privée et des données à caractère personnel. CGA traite les données à caractère personnel du Client aux fins et sur la base des fondements juridiques décrits dans la Déclaration de confidentialité. Cette Déclaration peut être consultée en ligne sur le site web ou demandée au Service clientèle. Elle peut être modifiée de temps à autre. Le Client s'engage à informer CGA en temps opportun de toute modification concernant ses données habituelles : e-mail, identification et adresse, afin de permettre à CGA de fournir un service correct.

V0202412260